

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2013**

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE RÉUNION :  
2 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize et le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Aimé VUITTENEZ, Maire.

Présents : M. Aimé VUITTENEZ, Mme Chantal GAUTHRAY, M. Michel SAUVAIN, Mme Yvette MARCILLET, MM. Vincent LUCOTTE, Pierre ANTOINE, MM. Emilien DURIGON, Pierre CORNU, Georges DURAND, Mme Evelyne GAUDILLAT, MM. François DESERTOT, Christian KUTTER, Mme Julie GUYOT, M. Jérôme FOL, Mmes Maryse MALLARD, Chantal MALDANT

Absente excusée : Mlle Nadine AGUADO ayant donné pouvoir à M. Jérôme FOL

Absents : Mlle Natacha GRIVOT, M. Daniel ESCUTENAIRE

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

*Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.*

- 1) *Répartition des sièges au conseil communautaire pour le prochain mandat électoral,*
- 2) *Approbation de l'acte constitutif du groupe de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique*
- 3) *Modifications des statuts du SICECO,*
- 4) *Convention de prêt de matériel d'animation pour la bibliothèque*
- 5) *Avis du conseil municipal relatif au projet de modifications des limites du canton du département de la Côte d'Or,*
- 6) *Admission en non-valeur*
- 7) *Décision sur le projet d'installation d'une usine de méthanisation*

\*\*\*\*\*

1) **RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LE PROCHAIN MANDAT ÉLECTORAL**

Monsieur le Maire expose que la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a instauré de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du Conseil Communautaire.

Elle fixe ainsi un nombre des délégués des conseils communautaires applicable après le renouvellement général des conseillers municipaux à compter de 2014, ainsi ces nouveaux dispositifs ont été intégrés dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal de chaque commune doit se prononcer sur cette proposition qui, pour entrer en vigueur, devra être approuvée par les 2/3 au moins des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil de Communauté pour le prochain mandat électoral en maintenant la répartition actuelle de chaque commune.

2) **APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, D'ÉLECTRICITÉ, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

M. le Maire expose qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres.

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SICECO entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commande pour cet achat.

Le conseil municipal autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution.

3) **MODIFICATIONS DES STATUTS DU SICECO**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 30 octobre 2013, le comité syndicat du SICECO a décidé d'adopter une modification des statuts.

Il précise que c'est à l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification des statuts telle qu'adoptée par l'assemblée générale du comité du SICECO le 30 octobre dernier.

4) **CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le maire à signer une convention de prêt de matériel d'animation pour la petite enfance avec le service « Médiathèque Côte d'Or » du Conseil Général.

Le matériel se décomposant comme suit sera entreposé à la bibliothèque :

- Livres à format spécial
- Kamishibai
- Malles enfantines thématiques
- Tapis de lecture.

Ce matériel sera assuré par les soins de la commune sur la base de la valeur d'achat.

5) **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PROJET DE MODIFICATIONS DES LIMITES DU CANTON DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR**

Le Maire fait part à l'assemblée du projet de révision de la carte cantonale pour le département de la Côte d'Or.

En effet, par courrier en date du 25 novembre 2013, le Président du Conseil Général de la Côte d'Or a communiqué le projet de découpage adressé par le Préfet de la Côte d'Or.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à raison de 12 voix pour (Aimé VUITTENEZ, Chantal GAUTHRAY, Yvette MARCILLET, Vincent LUCOTTE, Pierre CORNU, Evelyne GAUDILLAT, François DESERTOT, Christian KUTTER, Julie GUYOT, Jérôme FOL, Maryse MALLARD, Chantal MALDANT)

**S'OPPOSE** au projet de redécoupage cantonal tel qu'il a été transmis par le Préfet au Conseil Général de la Côte d'Or,

5 élus s'abstiennent (Michel SAUVAIN, Pierre ANTOINE, Emilien DURIGON, Nadine AGUADO et Georges DURAND).

#### 6) ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de la Trésorerie de Beaune concernant une demande d'admission en non-valeur de diverses dettes de cantine d'une part et de loyers d'autre part. En effet, des titres émis en 2009 et 2011 auprès de différents débiteurs n'ont pas été honorés, des poursuites ont été engagées par les services de la Trésorerie, celles-ci s'étant avérées infructueuses, les titres n'ont pu être recouvrés.

Le comptable de la Trésorerie de Beaune demande d'envisager la non-valeur de cette dette et d'émettre un mandat de 922.96 € au compte 654.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 16 voix pour et une abstention (Christian KUTTER) **ACCEPTÉ** l'admission en non-valeur de cette somme.

#### 7) DÉCISION SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE USINE DE MÉTHANISATION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite aux assemblées des 17 septembre et 29 octobre derniers, les élus avaient pu s'exprimer sur l'étude d'un projet d'installation d'une usine de méthanisation.

L'éventualité de cette réalisation avec hypothèse d'implantation en zone des Goutteaux a été plus étudiée.

En effet, lors d'une réunion d'adjoints en présence de Jean-François CHAMPION, Président du SYMAB (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Région Beaunoise) et François DÉSSERTOT, conseiller municipal et vice-président du SYMAB, Monsieur Boris ELKELETIAN, chef de projet de l'entreprise CAP VERT BIOENERGIE a été reçu.

Au terme d'un débat complet où les conseillers ont pu s'exprimer, Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet d'implantation de cette usine sur la commune, sachant que le SYMAB suivra l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à raison de 15 voix pour et 2 abstentions (François DÉSSERTOT et Pierre CORNU) le Conseil Municipal **est contre** le projet d'implantation d'une usine de méthanisation.

## Questions diverses

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour la réparation de la cloche n°2 de l'Eglise St Marcel. Le montant de la réparation s'élève à 11 778.21 € TTC. Des élus s'interpellent sur les moyens de levage à mettre en place.

Les élus sont informés qu'il y a eu une erreur matérielle dans un bail de carrière signé en 1995 avec Marbres et Dalles de Bourgogne. En effet, sur la date d'expiration du bail il faut lire le 30 avril 2015 et non 2014.

M. le Maire informe le conseil municipal que 80 % de la bande de terrain permettant l'accès aux parcelles AS 469 et 470 n'appartiendrait pas à la commune. Il est nécessaire d'approfondir ce dossier.

Mme Chantal GAUTHRAY, 1<sup>ère</sup> adjointe, fait part d'une réunion entre la mairie et les bénévoles de la bibliothèque. Des actions ont été menées dernièrement, comme l'achat de nouveaux livres, l'accueil des classes maternelles et primaires par Mesdames CHENU et MILET, agents d'accueil au secrétariat de Mairie.

M. Michel SAUVAIN, 2<sup>ème</sup> adjoint, fait un point sur les travaux en cours : fin des travaux de la maison des associations, à priori, en mars 2014. Concernant le programme voirie 2013, celui-ci se termine progressivement.

Mme Yvette MARCILLET, 3<sup>ème</sup> adjointe, rappelle que les élus pourront récupérer les colis des aînés le jeudi 19 décembre prochain entre 18 h et 18 h 30 chez Maryse MALLARD.

M. Vincent LUCOTTE, 4<sup>ème</sup> adjoint, rappelle la date de distribution des sacs poubelles les 14 et 15 décembre prochains.

La proclamation officielle des résultats du Téléthon 2013 et les remerciements aux bénévoles auront lieu le 13 décembre prochain. Les recettes sont évaluées à 4 161 €.

Mme Evelyne GAUDILLAT souhaite remercier la commune qui lui a achetée des carnets pour offrir aux jumeaux catalans.

M. Jérôme FOL demande des précisions sur les travaux du chemin du Bescia. M. SAUVAIN lui apporte une réponse.

Mme Chantal GAUTHRAY, 1<sup>ère</sup> adjointe, met en place la cérémonie des vœux le 7 janvier 2014.

La séance est levée à 23 h 05.